

**Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand,
Matthieu Blanc et consorts
« Economiser l'eau pour et par les Lausannois »**

Rapport-préavis N° 2017/35

Lausanne, le 30 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le 10 juin 2015, MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc déposaient un postulat rappelant que le préavis N° 2015/21¹ (« Politique municipale en matière de protection des eaux, Plan directeur de protection des eaux, règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP de Vidy) ») prévoyait une stratégie durable pour le cycle de l'eau et le financement de son traitement. Face à l'intérêt général tant écologique qu'économique d'économiser l'eau, il était demandé à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude sur les diverses mesures permettant un encouragement public concret aux économies d'eau et à des utilisations parcimonieuses, en parallèle avec la mise en œuvre du financement de la nouvelle STEP. Le postulat a été transmis à la Municipalité le 25 août 2015 pour étude et rapport.

La Municipalité, bien consciente des différents enjeux liés à l'eau, présente les différentes actions déjà en place afin de lutter contre le gaspillage d'eau, ceci dans un contexte de baisse des consommations observée depuis plus de vingt ans. Elle propose deux mesures complémentaires visant à limiter la consommation d'eau. La première mesure consiste à interrompre le débit d'environ 160 fontaines du centre-ville durant la nuit, par l'installation de systèmes automatiques sur horloge de fermeture de l'eau. La seconde mesure vise à inciter à la réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage, par la création d'un subside pour l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie. Les deux mesures seraient financées par le Fonds pour le développement durable.

¹ BCC 2015, séance n° 16/II, pages 1899-2051.

2. Réponse de la Municipalité

2.1 *La consommation d'eau est en baisse*

Depuis une trentaine d'années, on constate que la consommation d'eau en Suisse est à la baisse. En effet, si dans les années 1980 la consommation atteignait environ 500 litres par jour et par habitant (L/j·hab), elle est aujourd'hui tout juste supérieure à 300 L/j·hab (309 L/j·hab selon la statistique suisse 2013). Il faut préciser que cette consommation rapportée au nombre d'habitants est une consommation tous usages confondus, qui intègre donc les industries, les maraîchers, les bureaux, etc.

La même tendance peut être observée au niveau local pour les communes alimentées au détail par le Service de l'eau, avec une réduction régulière des ventes d'eau depuis le début des années 1990 : de 27.7 millions de m³ en 1990 à 20.6 millions en 2015, soit une baisse de près de 20%, malgré une augmentation de la population alimentée de 25%. Pour la ville de Lausanne uniquement, les ventes dépassent tout juste les douze millions de m³ en 2014, pour 133'521 habitants (248 L/j·hab), alors qu'elles atteignaient près de 17 millions de m³ en 1990 avec 117'321 habitants (390 L/j·hab) (voir annexe 1).

Si on ne prend en considération que la consommation des ménages, en moyenne nationale, on est passé d'environ 180 L/j·hab en 1990 à 143 L/j·hab, selon la dernière statistique de la Société de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) parue au printemps 2015.

Cette baisse est imputable à plusieurs facteurs, dont les principaux sont :

- activités industrielles plus économes ou délocalisées ;
- appareils ménagers et robinetterie plus économes ;
- population sensible aux économies d'eau ;
- moins de maraîchers.

Du point de vue énergétique, cette baisse de consommation d'eau entraîne une baisse de la consommation d'électricité, essentiellement par une diminution des pompages nécessaires. A titre d'information, la consommation moyenne d'électricité est de 0.62 kWh/m³. Ainsi, une réduction de 10% de la consommation d'eau, soit environ 3'000'000 m³, diminue la consommation d'énergie électrique de 1'860'000 kWh, soit une économie d'environ CHF 300'000.- par année (au coût moyen de CHF 0.17 par kWh).

2.2 *Mesures prises par le Service de l'eau pour limiter le gaspillage d'eau*

Aucun réseau de distribution d'eau n'est parfaitement étanche. La littérature indique un taux de fuite de 5% comme valeur seuil, au-dessous de laquelle il est pratiquement impossible de parvenir. A l'inverse, un réseau est considéré comme mauvais à partir d'un taux de fuite de 20 à 30%, sachant que certains réseaux ont un taux de perte qui dépasse 50%. Il faut également préciser que le taux de fuite n'est pas facile à calculer ; il dépend de la précision du comptage et de l'eau utilisée et non mesurée.

Sur le réseau lausannois, le taux de perte est estimé entre 8 et 12%, selon les années et la manière d'évaluer la quantité d'eau non mesurée. Ce volume reste important, il est surtout dû à des fuites diffuses, tout au long des 920 km de réseau.

La chasse au gaspillage d'eau est une préoccupation de longue date du Service de l'eau. Depuis 2000, une personne à plein temps recherche les fuites d'eau sur le réseau de distribution. La méthode utilisée est basée sur une approche acoustique, sachant que les fuites génèrent une vibration qui se propage dans le réseau, parfois sur plusieurs centaines de mètres. Ainsi, des enregistreurs mobiles sont placés sur le réseau de distribution, afin d'enregistrer le bruit du réseau pendant la nuit, durant une période de très faible consommation. Les éventuels bruits caractéristiques de fuite font l'objet d'investigation supplémentaires, afin de situer la fuite et de procéder à la réparation. Des dégâts plus importants sont ainsi évités en réparant la fuite assez tôt. L'ensemble du réseau est donc ausculté

environ une fois par année. De plus, une partie du centre-ville est équipée d'appareils fixes qui surveillent le réseau en continu, afin d'avoir une meilleure réactivité.

Entre six et dix millions de francs sont investis chaque année pour renouveler le réseau de conduites avec une stratégie basée sur une statistique mettant en évidence les conduites les plus susceptibles de créer des dégâts à la suite de fuites ou ruptures. Ces investissements permettent de maintenir le réseau dans un état satisfaisant, avec un nombre de fuites et de ruptures stable depuis plusieurs années.

Il faut également mentionner que le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) introduit une taxe sur les surfaces étanches dès 2017, avec pour volonté d'inciter les propriétaires à limiter les surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration et limiter l'apport d'eau claire à la STEP.

En parallèle, des informations sont données aux citoyens afin de les sensibiliser aux économies d'eau, sur le site internet de la Ville, au moyen de campagnes d'affichage ou de stands (voir annexe 2).

En optimisant leurs processus pour diminuer leurs coûts de production, les « gros » consommateurs, tels que les industries ou les maraîchers par exemple, ont réduit leur consommation d'eau, sans incitation particulière des distributeurs.

Des campagnes d'information et de sensibilisation destinées aux « petits » consommateurs ont été régulièrement menées par le Service de l'eau, les distributeurs d'eau et des institutions proches des milieux de la protection de l'environnement. Les conseils qui sont généralement donnés aux usagers sont les suivants :

- réparer les fuites sur les installations intérieures ;
- réduire les débits aux robinets en installant des limiteurs de débit ;
- faire la vaisselle à la machine plutôt qu'à la main ;
- fermer les robinets en se lavant les dents ou en se rasant ;
- prendre une douche plutôt qu'un bain ;
- installer des chasses d'eau à « deux vitesses » ;
- arroser les jardins le soir plutôt qu'en pleine journée ;
- balayer plutôt qu'arroser à grande eau pour nettoyer les surfaces extérieures.

L'aspect « économie d'énergie » est aussi régulièrement mis en avant pour inciter les gens à réduire en priorité leur consommation d'eau chaude, sachant qu'à quantité égale celle-ci nécessite près de cinquante fois plus d'énergie que l'eau froide.

De nombreuses visites didactiques sont organisées par le Service de l'eau, principalement aux usines de Bret et Lutry (1'855 visiteurs en 2016) et à la STEP de Vidy (965 visiteurs en 2016).

Parmi celles-ci, certaines complètent un programme d'animations en classe (quatre différentes animations) dans le cadre des « Activités de sensibilisation à l'environnement » proposées aux écoles lausannoises. Ces animations donnent l'occasion de comprendre de manière ludique et attractive comment fonctionne le cycle de l'eau, quels sont les enjeux par rapport à l'eau et comment chacun peut contribuer à l'économie et la sauvegarde de ressources qui sont précieuses.

2.3 *Economiser l'eau en récupérant l'eau de pluie*

La plupart des installations de récupération d'eau de pluie permettent d'utiliser localement l'eau des précipitations pour l'arrosage des jardins. Ce type d'installation est relativement bon marché et s'adresse principalement à l'habitat individuel. Il existe également des installations plus conséquentes qui peuvent alimenter un bâtiment en eau sanitaire non potable, par exemple pour les WC ou le lavage du linge. Ce type d'installation est plus rare car il nécessite un gros volume de stockage, des installations spécifiques dans le bâtiment et donc un investissement important lors de la construction. En outre, plus une installation de récupération est importante, plus la surface de collecte des eaux doit être conséquente, tendant ainsi à encourager l'imperméabilisation de surfaces,

ce qui va à l'encontre des objectifs de développement durable et de maintien d'un cycle de l'eau le plus naturel possible.

Toutes ces installations ont sans conteste un effet bénéfique sur la limitation des crues de par leur effet de rétention des eaux de pluie. Les collecteurs d'eau mélangée ou d'eau claire sont ainsi moins sollicités et l'impact sur le milieu naturel plus faible.

L'article 54, alinéa c du RETE dispose que les taxes d'évacuation des eaux claires peuvent être réduites pour les constructions ou aménagements dont les eaux pluviales sont recueillies dans un récipient à des fins sanitaires, d'arrosage ou pour un autre usage similaire. Concrètement, la directive municipale sur les taxes d'évacuation et de traitement des eaux prévoit une réduction de la taxe sur les surfaces étanches pour les installations de rétention ou d'infiltration (ouvrage ou aménagement permettant la régulation des débits de pointe) dimensionnées selon des directives précises. Par contre, les installations servant à la réutilisation des eaux pluviales ne donnent pas droit à une réduction car elles ne sont pas prévues pour avoir un effet de limitation du débit.

La question est plus délicate du point de vue de la baisse de la consommation d'eau. En effet, si à première vue, une installation de récupération d'eau de pluie peut apparaître comme une bonne solution pour réduire sa consommation d'eau, une analyse plus approfondie montre, dans le cas d'installations nécessitant un investissement important, que cela n'est pas rentable et n'apporte pas de réelle plus-value au niveau environnemental.

En effet, lorsqu'il ne pleut pas durant une période relativement longue, les citernes d'eau de pluie doivent être remplies avec de l'eau du réseau de distribution, alors que les consommations sont déjà très élevées. Les installations publiques doivent donc toujours être dimensionnées pour faire face à des demandes de pointe qui restent inchangées. De ce fait, les charges ne diminuent guère. L'investissement public reste donc quasiment le même, et il faut y ajouter l'investissement lié à l'installation privée.

Il faut également préciser que le réseau d'eau public a l'obligation d'assurer la défense contre l'incendie, avec des exigences élevées en termes de dimensionnement. Cette obligation resterait identique dans un quartier entièrement autonome en eau, avec dans ce cas de sérieux problèmes pour assurer le renouvellement de l'eau du réseau.

2.4 *Risque-t-on de manquer d'eau ?*

L'eau prélevée dans le milieu naturel, traitée et distribuée ne crée pas de stress hydrique dans notre région où les ressources sont abondantes. Les prélèvements pour la production d'eau potable ont un faible effet sur l'environnement. A titre d'exemple, la totalité de l'eau pompée annuellement par le Service de l'eau correspond à 0.3 pour mille du volume du lac Léman. De plus, une grande partie de cette eau retourne dans ce même lac, après épuration. La préservation de l'eau dans notre pays est donc principalement une problématique de maintien de ressources en eau de qualité, non polluées, et pas une problématique de quantité.

L'empreinte écologique de notre consommation

La consommation d'eau réelle de chaque habitant de Suisse est de l'ordre de 4'000 L/j, dont les 90% sont importés sous forme d'aliments ou de biens de consommation, souvent de régions beaucoup moins riches en eau que la Suisse. Il faut, par exemple 8'000 litres d'eau pour fabriquer une paire de chaussures, 400 litres pour un t-shirt en coton, 20'000 litres pour un ordinateur ou 400'000 litres pour une voiture.

Les denrées alimentaires sont aussi « gourmandes » en eau, puisqu'il faut 500 litres d'eau pour produire un litre de jus d'orange, 700 litres pour un kilo de pommes, 15'000 litres pour un kilo de viande de bœuf, 4'800 litres pour un kilo de viande de porc, ou encore plus de 20'000 litres pour un kilo de café torréfié.

Si l'on veut préserver les ressources en eau dans les pays à fort stress hydrique, il est beaucoup plus efficace de diminuer sa consommation de biens produits dans ces pays, en sensibilisant la population

locale à cet impact global de notre comportement sur l'écosystème terrestre et les populations les plus vulnérables.

A titre d'exemple, la part de la baisse des consommations observée ces dernières années due à la délocalisation d'industries grosses consommatrices d'eau a probablement un effet global négatif sur l'environnement, si ces industries produisent maintenant dans des pays moins dotés en eau et en installation d'épuration.

L'eau et les changements climatiques

Les changements climatiques sont une réalité et il existe encore des inconnues quant aux impacts à venir. Ils modifient en tout cas tout le cycle hydrologique et affecteront l'état des eaux (modification des températures par exemple), l'approvisionnement en eau (renouvellement des nappes phréatiques par exemple), son utilisation (énergie, irrigation, loisirs, exploitation thermique...), la gestion des eaux urbaines (modification du régime des précipitations entraînant des conséquences pour les réseaux d'évacuation, ou sensibilité accrue des eaux aux déversements des eaux usées).

Les économies d'eau se justifient ainsi par les impacts que la ressource eau subit déjà par le réchauffement global. En Suisse, « suite à l'élévation de la limite pluie-neige parallèlement à l'augmentation des températures, les masses de neige et de glace stockées dans les Alpes vont diminuer fortement. Combinées à une redistribution attendue des précipitations (plus sec en été, plus humide en hiver), ces modifications devraient entraîner une redistribution des débits au cours des saisons, conduisant à des situations d'étiages et de crues plus fréquentes, particulièrement dans certaines régions sensibles comme le Plateau, le Valais ou le Tessin »².

2.5 Mesures possibles pour inciter les consommateurs à réduire leur consommation d'eau

Au vu de ce qui précède, il est à relever que des mesures visant à économiser l'eau sont déjà mises en place et ont porté leurs fruits. L'augmentation du prix de l'épuration depuis 2017 va sans doute renforcer l'incitation aux économies pour les consommateurs et les entreprises et les autres mesures d'information seront poursuivies. En matière d'économies d'énergie, le message à faire passer devrait porter principalement sur la consommation d'eau chaude, gourmande en énergie.

Au niveau de la lutte contre les pertes du réseau, la stratégie de renouvellement va se poursuivre et permettre de réelles économies d'énergie et de charges, sans baisses de recettes.

3. Economie d'énergie et fermeture automatique de l'eau des fontaines pendant la nuit

La Municipalité rappelle avoir soumis au Conseil communal le préavis N° 2012/13 (adopté le 8 mai 2012), « Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables : remplacement des outils thermiques du Service des parcs et domaines par des outils électriques et rénovation énergétique de trois fontaines ornementales ». Les trois fontaines concernées étaient celles du Musée Olympique (Ouchy), de la Navigation (Ouchy) et de Cuivre (Vidy), grosses consommatrices d'électricité (pompes de recirculation, jets et éclairage ornemental). La mesure prévoyait une économie d'énergie équivalant à 230'000 KWh, représentant une diminution de plus de 40% de leur consommation. Au final, ces objectifs ont été non seulement atteints, mais largement dépassés, puisque l'économie d'énergie dépasse 50%.

² Impacts des changements climatiques sur les eaux et les ressources en eau :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/publications/publications-eaux/impacts-changements-climatiques-eau.html>, p. 5.

Voir aussi : **Changement climatique et hydrologie**, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/info-specialistes/etat-des-eaux/etat-des-cours-deau/debit-et-regime-decoulement-des-cours-d-eau/changement-climatique-et-hydrologie.html>.

Certaines fontaines, comme celle de la Palud, sont équipées d'un système d'électrovanne sur horloge qui permet de couper l'eau pendant la nuit. Le système permet une économie d'eau d'environ 30%, avec une fermeture entre 23 heures et 7 heures.

De plus, la majorité des fontaines du centre-ville sont situées en secteur unitaire d'évacuation des eaux ; l'eau est donc acheminée à la STEP. Ainsi, une limitation du volume d'eau consommé par les fontaines a également un impact positif sur la quantité d'eau à épurer.

Le volume d'eau annuel qu'il sera possible d'économiser est estimé à 100'000 m³. On compte en moyenne 0,7 kWh/m³ pour traiter et pomper l'eau potable, et 0,35 kWh/m³ pour épurer l'eau à la STEP. L'économie d'électricité escomptée est de l'ordre de 100'000 kWh par année.

Le système se compose d'une petite chambre enterrée, dans laquelle on installe le compteur d'eau et l'électrovanne. Une pile fournit l'énergie nécessaire à l'installation pour au moins une année. Le coût moyen d'équipement d'une fontaine est de CHF 5'000.-, soit environ CHF 2'500.- pour le génie civil et CHF 2'500.- pour la chambre préfabriquée et l'appareillage.

Les services des routes et de la mobilité (RM) et des parcs et domaines (SPADOM) sont responsables de la majorité des fontaines situées au centre-ville et se chargent de leur entretien. Le nombre de fontaines qu'il serait intéressant d'équiper se monte à 160, soit 80 fontaines pour RM et 80 pour SPADOM. Ces deux services sont intéressés par cette mesure et prêts à investir le temps nécessaire pour sa réalisation. Au total, le montant à investir est de l'ordre de CHF 800'000.-, sans compter les heures internes. Le Service de l'eau peut financer CHF 150'000.- par le biais de son budget annuel et se charger de l'installation du dispositif. RM et SPADOM se chargeront de la coordination du génie civil. Il est proposé de financer le solde de cette mesure par le Fonds du développement durable (FDD) pour un montant de CHF 650'000.- répartis sur 5 ans.

4. Récupération de l'eau de pluie

La question de la récupération d'eau de pluie est à double tranchant, puisque avantageuse du point de vue de la rétention d'eau de pluie (diminution des volumes évacués) mais parfois contre-productive par rapport au réseau de distribution et aux mesures de sensibilisation, puisque les usagers disposent dans ce cas d'une eau « gratuite » à utiliser sans parcimonie afin de rentabiliser les coûts des installations. Cependant, un outil sur internet d'évaluation de l'intérêt économique d'une telle installation serait utile pour les propriétaires qui se posent la question de l'opportunité d'un tel investissement.

La Municipalité propose d'introduire un subventionnement pour les installations permettant la réutilisation des eaux pluviales. Dans les cas où un système de rétention est obligatoire, seul le volume supplémentaire dédié à la réutilisation serait subventionné. Dans les cas où la rétention n'est pas imposée, le volume total dédié à la réutilisation est pris compte. Le subside sera déterminé ultérieurement par la Municipalité dans une fourchette se situant entre CHF 150.- et 500.- au maximum par installation, en fonction du volume utile, avec un minimum à 150 litres et un maximum à 500 litres, sur présentation de la facture. Il est proposé de financer cette mesure par le FDD jusqu'à concurrence d'un montant annuel de CHF 50'000.- et pendant 3 ans.

Il faut encore souligner que, dans une région riche en eau comme la nôtre, l'accent doit être mis en priorité sur la préservation de la qualité des ressources plutôt que sur la réduction de la consommation. Les campagnes d'information destinées à sensibiliser la population et à réduire les rejets de substances indésirables dans l'environnement en général et dans l'eau en particulier, ont un impact environnemental très positif et restent prioritaires face aux mesures relatives aux diminutions de la consommation.

5. Cohérence avec le développement durable

Les mesures proposées permettront une économie d'eau potable et d'énergie en cohérence avec les aspects environnementaux et économiques du développement durable.

La fermeture des fontaines pendant la nuit a pour effet d'économiser de l'eau potable qui n'a pas besoin d'être traitée, pompée et épurée ; l'énergie ainsi économisée a aussi un impact financier positif. La subvention visant à inciter à la récupération d'eau de pluie est favorable du point de vue de la consommation d'eau potable pour l'arrosage et favorise un cycle de l'eau très court, en l'utilisant sur la parcelle où elle est tombée.

Ces mesures comportent également un aspect pédagogique, car la mise en place de chacune d'entre elles sera l'occasion de communiquer sur les efforts faits par l'administration pour économiser l'eau potable et sur la volonté de la Municipalité d'inciter les privés à faire de même.

Un bilan sera tiré à la fin de chacune des mesures, afin d'évaluer leur impact environnemental, énergétique et financier de manière chiffrée.

6. Impacts financiers

6.1 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation mesure "fontaines"	0.0	160.0	160.0	160.0	160.0	160.0	800.0
Charges d'exploitation mesure "récupération eau de pluie"	0.0	50.0	50.0	50.0	0.0	0.0	150.0
Charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total charges suppl.	0.0	210.0	210.0	210.0	160.0	160.0	950.0
Diminution de charges*	0.0	-30.0	-30.0	-30.0	-30.0	-30.0	-150.0
Participation FDD mesure "fontaines"	0.0	-130.0	-130.0	-130.0	-130.0	-130.0	-650.0
Participation FDD mesure "récupération eau de pluie"	0.0	-50.0	-50.0	-50.0	0.0	0.0	-150.0
Total net	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

* les 30 KCHF annuels (fournitures) seront absorbés par le budget annuel du Service de l'eau.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2017/35 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Economiser l'eau pour et par les Lausannois » ;
2. de charger la Municipalité de mettre en œuvre la mesure visant à interrompre le débit durant la nuit d'environ 160 fontaines du centre-ville. Le montant total de l'équipement des 160 fontaines est estimé à CHF 800'000.- La mesure sera financée sur une période de 5 ans par le Fonds pour le développement durable pour un montant de CHF 650'000.-, ainsi que par le budget annuel du Service de l'eau (env. CHF 30'000.- par an). Les services concernés se chargeront de la coordination générale et du génie civil et de l'installation des équipements ;
3. de prélever sur le Fonds du développement durable un montant total de CHF 650'000.- sur une période de 5 ans pour le financement des mesures visant à interrompre le débit durant la nuit d'environ 160 fontaines du centre-ville ;
4. de charger la Municipalité d'élaborer un règlement et de mettre en œuvre un subside visant à encourager la réutilisation des eaux pluviales, en mettant en place un système de subside lié aux volumes de cuve entre 150 et 500 litres et un montant de CHF 150.- à 500.-, financé par le Fonds pour le développement durable jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par an et pour une durée de 3 ans ;
5. de prélever sur le Fonds du développement durable un montant total de CHF 150'000.- sur une période de 3 ans pour encourager la réutilisation des eaux pluviales par la mise en œuvre d'un système de subside.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

Annexes : 1) évolution de la consommation par habitant ;
2) incitation aux économies d'eau.